



Vol et escroquerie dans l'entreprise

Par Visiteur

J'AI TRAVAILLER POUR LE GROUPE CASINO PENDANT 8ANS COMME CHEF DE RAYON PATISSERIE AU BOUT DE 8 ANS JE ME SUIS FAIS LICENCIER AVEC ACCORD DE MON DIRECTEUR POUR POUVOIR OUVRIR MON ENTREPRISE UNE BOULANGERIE PATISSERIE UNE FOIS MON ENTREPRISE OUVERTE JE COMMENDAIS DES PRODUITS CRU SURGELE EN PATISSERIE AUPRES DU CHEF DE RAYON PATISSERIE D'UN AUTRE CASINO QUE CELUI QUE JE TRAVAILLAIS AUPARAVANT JE LUI PASSAIS LA COMMANDE PAR TELEPHONE OU SMS J'ALLAIS LA RECUPERER GENERALEMENT IL Y AVAIT PERSONNE DANS LE LABORATOIRE JE LA RECUPERAIS EN CONGELE ET PASSAI EN CAISSE UN JOUR LE PRIX NE FIGURAI PAS SUR LE CARTON ALORS JE L'ES ETIQUETER SEUL AVEC LA BALANCE DU LABORATOIRE A UN PRIX DE 12EUROS 45 JE SUIS PÄSSER EN CAISSE PAS DE PROBLEME APRES TOUTE LES SEMAINE J ALLAI RECUPERER MA COMMANDE ET JE CHANGEAI LE PRIX ET JE LE METTAIS A 12EUROS 45 LES PRIX ETIQUETER PAR LE CHEF DE RAYON VARIAIT ENTRE 50 ET 90 EUROS CA A DURER PENDANT 2ANS A 2ANS ET DEMI IL Y A UN MOIS UNE PERSONNE DU RAYON TRAITEUR MA VU ET EN AS FAIS PARTS A LA DIRECTION 1 SEMAINE APRES J AI CONTACTER LA DIRECTION POUR LEUR EXPLIQUER MON GESTE EN VOULANT LES DEDOMMAGER IL N ON PA VOULU JE LEUR ES ENVOYER UN COURRIER AVEC UN CHEQUE DU PREJUDICE FINANCIER AUQUEL JE PENSAS 5000 EUROS LE CHEQUE N A PA ETE RETIRER AUJOURD HUI JE VIEN DE RECEVOIR UNE CONVOCATION PAR LA POLICE JE N'ES PAS DE CASIER JUDICIAIRE QU EST CE QUE JE RISQUE DE LA PRISON FERME SACHANT QUE J 'AI UNE ENTREPRISE UN EMPLOYE LA SOMME DISPONIBLE POUR REMBOURSER LE PREJUDICE MON AVOCAT POURRA T IL NEGOCIER AVEC LES AVOCATS DE LA PARTIS ADEVERSE QUE ME CONSEILLER VOUS DE FAIRE A PRESENT J'AI VRAIMENT PEUR DE FAIRE DE LA PRISON FERME JE NE ME SUIS PAS RENDU COMPTE DE MON GESTE JE REGRETTE TELLEMENT ET PSYCHOLOGIQUEMENT C EST HORRIBLE AIDER MOI

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends tout à fait votre angoisse cependant pour l'instant nous n'avons pas tous les éléments en main. A première vue vous êtes poursuivi pour escroquerie et non pour vol. La peine encourue est de 5 ans d'emprisonnement et de 375000 euros d'amende. Cependant votre attitude de proposer immédiatement une indemnisation à la direction ne peut que jouer en votre faveur. Il est possible que vous ne soyez condamné qu'à une amende et à une peine avec sursis.

Cordialement

Par Visiteur

Quel est la difference entre vol et escroquerie je dois aller voir la police mercredi quelles sont les attitude a adopter puis je vous contacter mercredi pour vous donner plus de renseignement y a t il des probalite de faire de la prison ferme ayant un casier judiciaire vierge

Par Visiteur

Monsieur,

Le vol est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui et est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

L'escroquerie est le fait [...]par l'emploi de man?uvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge et est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 375000 euros d'amende.

Malheureusement je ne peux savoir qu'elle sera la peine prononcée par la juridiction. Cependant votre casier vierge ainsi que votre attitude comme je vous l'ai précisé ne peuvent que jouer en votre faveur.

Par contre je me dois de vous informer qu'il existe des peines complémentaires et que le juridiction peut prononcer l'interdiction d'exercer votre activité professionnelle.

Cependant avant de vous inquiéter il faut avoir en main plus de données ce qui sera le cas mercredi après votre audition.

Concernant votre attitude à adopter: le mieux est d'être le plus honnête possible et de ne pas nier l'évidence car de toute façon votre proposition d'indemnisation dénote bien le fait que vous reconnaissez être l'auteur de l'infraction.

Bien évidemment je laisse la conversation ouverte et suis à votre entière disposition.

Cordialement